

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 Mars 2025

Le 24 mars 2025 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, DESSERTINE, PESTELLE

Mmes AJOUX, CHAMBAUD, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER, ROGNARD

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

1) Approbation du dernier procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 24/02/2025, il est adopté à l'unanimité (Pour : 15 voix)

2) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget Assainissement

► Le compte financier unique constitue le document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Vue d'ensemble de la section de Fonctionnement :

Dépenses

chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	51 000,00	21 864,57
66	Charges financières	13 919,76	6 625,38
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	-
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		67 919,76	28 489,95
023	Virement à la section d'inv.	230 879,16	-
042	Opérations d'ordre	37 210,00	37 210,00
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		268 089,16	37 210,00
Total des Dépenses de Fonctionnement		336 008,92	65 699,95

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2024	CFU 2024
70	Prestations de services	74 800,00	116 224,89
74	Subvention d'exploitation	3 500,00	-
77	Produits exceptionnels	-	4 223,66
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		78 300,00	120 448,55
002- excédent antérieur reporté		257 708,92	-
Total des Recettes de Fonctionnement		336 008,92	120 448,55

Vue d'ensemble de la section d'Investissement :

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2024	CFU 2024
21	Installations techniques matériel et outil indus	10 000,00	8 602,00
23	Immobilisations en cours	326 150,63	-
Op. 11	Travaux STEP	10 000,00	-
Op. 14	Travaux réseau voirie	300 000,00	-
Op. 16	Branchement réseaux	10 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	29 416,22
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		676 150,63	38 018,22

Recettes

Libellé	BP 2024	CFU 2024
---------	---------	----------

O21	Virement de la section fonctionnement	230 879,16	-
040	Opérations d'ordre entre sections	37 210,00	37 210,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	268 089,16	37 210,00
001	Report résultat N-1 (positif)	408 061,47	-
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	676 150,63	37 210,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (14 voix pour, le Maire étant sorti de la salle au moment du vote) d'**APPROUVER** le compte financier unique du budget Assainissement de l'exercice 2024.

3) Affectation des résultats 2024 – Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS ANNEE 2023	408 061,47	257 708,92
Affectation à déduire		
RECETTES Année courante - 2024	37 210,00	120 448,55
DEPENSES Année courante - 2024	38 018,22	65 699,95
RESULTAT Net de l'exercice 2024	- 808,22	54 748,60
RESULTAT CUMULE 2024	407 253,25	312 457,52
Affectation au c/1068/2025		
Résultats à porter au budget 2025	407 253,25	312 457,52
	à porter à la ligne 001	à porter à la ligne 002

Le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2024 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement 2024, du budget assainissement est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002, pour un montant de 312 457,52 €
- L'excédent d'investissement 2024, du budget assainissement est affecté en recettes d'investissement, au compte 001, pour un montant de 407 253,25 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **AUTORISE le Maire** à affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget assainissement comme préciser ci-dessus.

4) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget Principal

Vue d'ensemble de la section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement

chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	265 000,00	199 524,18
012	Charges de personnel	356 700,00	312 901,34
014	Atténuations de produits	1 000,00	210,00
65	Autres charges de gestion courante	139 390,86	127 600,68
66	Charges financières	13 500,00	13 403,76
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	294,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		776 590,86	653 933,96
023	Virement à la section d'inv.	999 959,14	
042	Opérations d'ordre	1 263,43	1 263,43
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		1 001 222,57	1 263,43
Total des Dépenses de Fonctionnement		1 777 813,43	655 197,39

Recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024	CFU 2024
013	64-Atténuation de charges	1 263,43	6 520,04
70	Produits des services	240,00	7 485,83
73	Impôts et taxes (sauf 731)	46 364,00	68 899,00
731	Fiscalité locale	370 000,00	386 035,00
74	Dotations, subventions et participations	271 220,00	331 378,20
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	161 075,84
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		789 087,43	961 393,91
002- excédent antérieur reporté		988 726,00	
Total des Recettes de Fonctionnement		1 777 813,43	961 393,91

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RAR 2024
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	13 759,41	
Op. 28	Modernisation Eclairage public	235 000,00	50 347,78	7 877,00
Op.83	Ecole	30 263,43	1 333,80	
Op. 85	Voirie communale	30 000,00	4 957,85	238,00
Op.87	Bâtiments communaux	120 000,00	35 682,21	10 552,00
Op.88	Achat matériel et mobilier	46 000,00	39 137,41	2 903,00
Op.90	Service incendie	50 000,00		28 415,00
Op.92	Logements locatifs	10 000,00		
Op.93	Rénovation salle des fêtes	21 800,00	8 600,00	
Op.94	Réhabilitation bâtiment sinistré	8 952,00	2 279,74	
Op.96	Cheminement Rte de la Mitaine	29 864,00	29 863,18	
Op.97	Aménagement de la place	20 000,00		
Op.100	PLU	21 000,00	6 277,50	
Op.101	Hanger Chagneux	70 278,00	10 018,18	14 723,00
Op.102	Etude cheminement rte Châtillon/Laiterie/Beaumont	445 000,00	10 822,49	111 600,00
Op.103	Eglise	10 100,00		
TOTAL des dépenses d'équipement		1 163 257,43	213 079,55	176 308,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 506,60	44 001,60	
TOTAL des dépenses financières		45 506,60	44 001,60	
041	Dépenses d'ordre d'investissement	70 521,06	70 521,06	
Total des Dépenses réelles d'investissement		1 279 285,09	327 602,21	
001 - Solde d'exécution reporté		28 658,53		
Total des Dépenses d'Investissement		1 307 943,62	327 602,21	

Recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RAR 2024
13	Subventions d'investissement	70 000,00 €	90 101,37 €	96 048,00 €
10	Dotations, fonds et réserves	166 149,99 €	222 436,32 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00 €	670,00 €	
TOTAL des recettes réelles		236 199,99 €	313 207,69 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	999 959,14€		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 263,43 €	1 263,43 €	
041	Opérations patrimoniales	70 521,06 €	70 521,06 €	
TOTAL des recettes d'ordre		1 071 743,63 €	71 784,49 €	
TOTAL des recettes d'investissement		1 307 943,62€	384 992,18 €	96 048,00 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 s'élèvent à 176 308,00 € en dépenses et à 96 048,00 € en recettes.

ETAT DES RESTES A REALISER EN DÉPENSES		
Opération	Créancier	Reste à réaliser
28- Modernisation éclairage public	SIEA	7 877,00 €
85- Voirie communale	Signaux Girod	238,00 €
87- Bâtiments communaux	Menuiserie Belouzard	10 552,00 €
88- Achat matériel et mobilier	Azergo	2 903,00 €
90- Service incendie	Façades Aindinoises	28 415,00 €
100- PLU	Renaud GERGONDET	14 723,00 €
102- Cheminement doux Rte Châtillon/Beaumont/Laiterie	Axis Conseils	111 600,00 €
	TOTAL	176 308,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN RECETTES		
Opération	Débiteur	Reste à réaliser
28- Modernisation éclairage public (RSE)	CCD	3 936,00 €
87- Bâtiments communaux (changement des menuiseries)	CCD	18 097,00 €
102- Cheminement doux-Rte Châtillon/Laiterie/Beaumont	Département	17 160,00 €
	DETR 2025	29 355,00 €
96 - Cheminement doux-rte de la Mitaine	Région ARA	27 500,00 €
	TOTAL	96 048,00 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un excédent, en section de fonctionnement de 1 300 371,71 €
- Un excédent, en section d'investissement de 26 940,28 €

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Monsieur ALBERTI Michel, est désigné en sa qualité de 1^{er} Adjoint. Il soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Président de séance, et après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, le Maire étant sorti de la salle au moment du vote)

- **APPROUVE** le CFU 2024 du Budget Principal ci-dessus détaillé

5) Affectation des résultats 2024 – Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS ANNEE 2023	-28 658,53	1 143 475,99
PART AFFECTÉ à l'inv. en 2024		-154 749,99
INTÉGRATION résultats 2023 SIVOS	-1 791,16	5 449,19
RECETTES Année courante	384 992,18	961 393,91
DEPENSES Année courante	327 602,21	655 197,39
RESULTAT Net de l'exercice	57 389,97	306 196,52
RESULTAT DE CLOTURE	26 940,28	1 300 371,71
RAR RECETTES	96 048,00	0
RAR DEPENSES	176 308,00	0,00
RESULTATS CORRIGES 2024	-53 319,72	1 300 371,71
Affectation au c/1068/2025 <i>Obligatoire : 53 319,72 €</i> <i>Complémentaire en réserve : 486 300,08 €</i>	539 619,80	
Résultats à porter au budget 2025	26 940,28	760 751,91
	à porter à la ligne 001	à porter à la ligne 002

Le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2024 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est affecté :
 - En recettes d'investissement, au compte 1068, pour un montant total de 539 619,80 € : 53 319,72 € en affectation obligatoire et 486 300,08 € en affectation complémentaire de réserve,
 - En recettes de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 760 751,91 €
- L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement, au compte 001, pour un montant de 26 940,28 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) AUTORISE le Maire à affecter les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal comme préciser ci-dessus.

6) Vote des taux de fiscalité locale 2025

Fiscalité locale	Taux d'imposition communal 2024	Base d'imposition prévisionnelles 2025	Produits attendus à taux constants
Taxe foncière bâtie	28,15%	940 900,00	264 863
Taxe foncière non bâtie	43,86%	102 300,00	44 869
Taxe d'habitation	12,55%	55 400,00	6 953
TOTAL			316 685

Compte tenu de l'augmentation de 1,7% des bases fiscales décidée par l'Etat en 2025, et après application du coefficient correcteur, le produit prévisionnel de la fiscalité locale s'élèverait à 398 133 €. Le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales au même niveau.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **APPROUVE** les taux de fiscalité locales 2025 comme suit :
 - TFB = 28,15 %
 - TFNB = 43,86 %
 - TH = 12,55 %

7) Vote de la subvention 2025 à Pôle Enfance de Marlieux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de maintenir la trésorerie de l'association tout en lui permettant d'assurer pleinement ses fonctions de service public que sont la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, il convient de soutenir cette association qui joue un rôle majeur au sein de la commune. C'est pourquoi il propose d'attribuer une subvention de 38 300,00 € à Pôle Enfance de Marlieux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- **ACCORDE** une subvention de 38 300,00 € à Pôle Enfance de Marlieux
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la participation des communes de Saint-Germain-sur-Renon et La-Chapelle-du-Chatelard au prorata du nombre d'enfants inscrits à Pôle Enfance, conformément à la convention du groupement des communes avec le Pôle Enfance, soit :
 - Pour la commune de **Saint-Germain-sur-Renon** : 29 enfants, soit **5 876,70 €**
 - Pour la commune de **La Chapelle du Chatelard** : 26 enfants, soit **5 268,80 €**
 - Pour la commune de **Marlieux** : 134 enfants, soit **27 154,50 €**

8) Vote du Budget Principal 2025

SECTION FONCTIONNEMENT :
Dépenses

chapitre	Libellé	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	199 524,18	349 000,00
012	Charges de personnel	312 901,34	422 272,00
014	Atténuations de produits	210,00	500,00
65	Autres charges de gestion courante	127 600,68	151 083,58
66	Charges financières	13 403,76	12 300,00
67	Charges exceptionnelles	294,00	1 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		653 933,96	936 155,58
023	Virement à la section d'inv.		623 694,33
042	Opérations d'ordre	1263,43	1 036,00
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE		1 263,43	624 730,33
Total des Dépenses de Fonctionnement		655 197,39	1 560 885,91

Recettes

Chap.	Libellé	CFU 2024	BP 2025
64	Atténuation de charges (Gras savoie)	6 520,04	-
70	Produits des services	7 485,83	550,00
73	Impôts et taxes	454 934,00	421 364,00
74	Dotations, subventions et participations	331 378,20	278 220,00
75	Autres produits de gestion courante	161 075,84	100 000,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		961 393,91	800 134,00
002- excédent antérieur reporté		988 726,00	760 751,91
Total des Recettes de Fonctionnement		1 950 119,91	1 560 885,91

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 560 885,91 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
20	Immobilisation incorporelles			30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 759,41		99 694,33	99 694,33
23	Immobilisation en cours			200 000,00	200 000,00
Op. 28	Modernisation éclairage public	50 347,78	7 877,00	-	7 877,00
Op.83	Ecole	1 333,80		40 000,00	40 000,00
Op. 85	Voirie communale	4 957,85	238,00	20 000,00	20 238,00
Op.87	Bâtiments communaux	35 682,21	10 552,00	50 000,00	60 552,00
Op.88	Achat matériel et mobilier	39 137,41	2 903,00	50 000,00	52 903,00
Op.90	Service incendie	-	28 415,00	-	28 415,00
Op.92	Logements locatifs	-		50 000,00	50 000,00
Op.93	Rénovation salle des fêtes	8 600,00			
Op.94	Réhabilitation bâtiment sinistré	2 279,74			
Op.96	Cheminement Rte de la Mitaine	29 863,18			
Op.97	Aménagement de la place			20 000,00	20 000,00
Op.100	PLU	6 277,50	14 723,00	20 000,00	34 723,00
Op.101	Hangar Chagneux	10 018,18			
Op.102	Etude cheminement rte Châtillon/Laiterie/Beaumont	10 822,49	111 600,00	500 000,00	611 600,00
Op.103	Eglise	-		20 000,00	20 000,00
TOTAL des dépenses d'équipement		213 079,55	176 308,00	1 099 694,33	1 276 002,33
16	Emprunts et dettes assimilées	44 099,36		45 506,60	45 506,60
41	Dépenses d'ordre d'investissement	8 615,40		70 521,06	70 521,06
001 - Solde d'exécution reporté		28 658,53			
Total des Dépenses d'Investissement		1 144 380,93		1 307 943,62	1 325 558,71

Recettes

chapitre	Libellé	CFU 2024	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
13	Subventions d'investissement	90 101,37	96 048,00	30 000,00	126 048,00
	TOTAL des recettes d'équipement	90 101,37		30 000,00	126 048,00
10	Dotations, fonds et réserves (<i>dont affectation résultat</i>)	222 436,32		544 913,61	544 913,61
165	Dépôts et cautionnements reçus	670,00			
	TOTAL des recettes financières	223 106,32		544 913,61	544 913,61
021	Virement de la section de fonctionnement			623 694,33	623 694,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 263,43		1 036,00	1 036,00
041	Opérations patrimoniales	70 521,06		2 926,49	2 926,49
	TOTAL des recettes d'ordre	71 784,49		627 656,82	627 656,82
001	Solde section invt reporté			26 940,28	26 940,28
	TOTAL des recettes d'investissement	384 992,18	96 048,00	1 229 510,71	1 325 558,71

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 325 558,71 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Budget Principal

9) Vote du Budget Assainissement 2025

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

chapitre	Libellé	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	21 864,57	96 000,00
66	Charges financières	6 625,38	12 100,00
67	Charges exceptionnelles		2 000,00
023	Virement à la section d'inv.	-	235 143,02
042	Opérations d'ordre	37 210,00	37 214,50
	Total des Dépenses de Fonctionnement	65 699,95	382 457,52

Recettes

Chap.	Libellé	CFU 2024	BP 2025
70	Prestations de services	116 224,89	70 000,00
74	Subvention d'exploitation		
77	Produits exceptionnels	4 223,66	-
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	120 448,55	70 000,00
	042 Opération d'ordre		-
	002- excédent antérieur reporté		312 457,52
	Total des Recettes de Fonctionnement	120 448,55	382 457,52

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 382 457,52 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

Libellé		CFU 2024	BP 2025
20	Immobilisation incorporelles		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 602,00	309 805,01
23	Immobilisations en cours (travaux hors opération)	-	309 805,01
16	Emprunts et dettes assimilés	29 416,22	30 000,75
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT		38 018,22	679 610,77
040	opérations d'ordre -		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		38 018,22	679 610,77

Recettes

Libellé		CFU 2024	BP 2025
O21	Virement de la section fonctionnement		235 143,02
040	Opérations d'ordre entre sections	37 210,00	37 214,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	37 210,00	272 357,52
001	Report résultat N-1 (positif)		407 253,25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 210,00	679 610,77

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 679 610,77 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **APPROUVE** le Budget Assainissement 2025 présenté ci-dessus

10) Augmentation du nombre d'heures de musique

Les trois communes concernées par le RPI de Marlieux se sont prononcées en février 2025 pour une augmentation de 49,5 h d'intervenant musique pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

- 1h (2 classes de maternelle x 30mn) sur 36 semaines
- 0,75h (1 classe d'élémentaire) sur 18 semaines

Ainsi, le RPI passera de 54 h à 103,5 h d'intervenant musique et restera à 54h d'intervenant sport à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- **ACCEPTE** l'augmentation de 49,5 h d'intervenant musique à partir de la rentrée scolaire 2025-2026
DÉCIDE d'inscrire ce coût supplémentaire au budget 2025

11) Vente du camion communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camion communal immatriculé EQ-730-BJ datant de 1991, ne permet plus un usage en toute sécurité et ne correspond plus aux besoins de la commune. Il convient donc de le vendre.

Un acquéreur s'étant manifesté en la personne de Jean-Marcel DUMONT, domicilié à Saint-Germain-sur-Renon, il est proposé à l'assemblée de lui vendre le camion pour la somme de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- **DÉCIDE** de vendre le camion communal immatriculé EQ-730-BJ à Monsieur DUMONT Jean-Marcel,
- **FIXE** à 500,00 € la vente dudit camion

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.

12) Garantie d'emprunt SEMCODA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de la SEMCODA reçu en mairie le 14 mars 2025 et concernant un pré-accord de principe pour la garantie d'emprunt auprès de la CDC pour une opération de réhabilitation thermique des 17 logements de la Résidence de la Croix Rousse (programme 2271) situés au 69 Rue de la Croix Rousse à Marlieux.

Le montant global des travaux budgété s'élève à 700 000 € TTC, soit une demande de garantie des collectivités pour un montant estimé à 525 000 €, correspondant à 75% du montant global de l'opération. La commune de Marlieux serait sollicitée à hauteur de 30% soit environ 160 000 € (les 70% restants devant être garantis par le département).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- **DÉCIDE** de ne pas donner son accord pour la garantie d'emprunt demandé par la SEMCODA pour la réhabilitation des 17 logements de la résidence de la Croix Rousse à Marlieux

13) Vote du loyer – Appt 5 Pl. du Marché – Etage à gauche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire de l'appartement situé 5 Place du Marché (étage à gauche) a donné sa dédite pour le 31 mars 2025. Une visite des locaux a permis de constater le bon état de l'appartement qui sera immédiatement remis en location.

Caractéristiques de l'appartement : à l'étage, porte de gauche, 57 m2, 2 chambres.

Loyer actuel = 561,19 €

Le Maire propose de fixer le loyer mensuel de cet appartement à 565,00 €, à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **FIXE** le montant du loyer mensuel de l'appartement situé 5 Place du Marché – étage à gauche, à 565,00€

14) Mise en place d'un marché hebdomadaire

Monsieur le Maire informe que suite à la fermeture du magasin de la boucherie CHEVILLARD, il a reçu différentes propositions de commerces pour la mise en place d'un marché hebdomadaire le mercredi matin :

- Fabrice MONNET propose une boucherie ambulante le mercredi matin. Il pourrait débiter le 2 avril 2025. En cas de réouverture du magasin de la boucherie, Monsieur MONNET ne poursuivrait pas son activité.
- Une rencontre avec les nouveaux gérants de la chèvrerie des Clougères a permis d'évoquer la possibilité d'un étal de fromages de chèvre le même jour.
- Une revendeuse de fromages, œufs, produits laitiers est également intéressée par un emplacement de marché, elle sera reçue prochainement par les élus.

Le Maire dit l'importance du maintien de commerces sur la commune et propose au conseil municipal d'initier un marché hebdomadaire le mercredi matin sur la place du marché, lequel pourra s'étoffer progressivement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **DÉCIDE** la mise en place d'un marché hebdomadaire le mercredi matin à partir du 2 avril 2025,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir les conventions nécessaires avec les commerçants et tous documents requis pour l'organisation du marché

► Discussion autour du maintien de la terrasse du restaurant dans la rue :

Les personnes souhaitant supprimer la terrasse au lieu habituel évoquent la gêne pour l'accès des forains au marché qui aura lieu à terme sur la placette, et le peu de fréquentation du restaurant. Ils suggèrent de proposer au restaurateur, de disposer des tables sur le trottoir et sur l'emplacement situé autour du panneau d'information de l'autre côté de la rue, qui sera aménagé. Quelques conseillers souhaitent maintenir la terrasse en lieu et place actuels, et évoquent l'intérêt de soutenir le restaurant qui est ouvert tous les jours, à mettre en balance avec un marché hebdomadaire.

Le Maire soumet au vote la suppression de la terrasse dans la rue : 10 voix Pour – 5 voix Contre

La terrasse du restaurant « La Grenouille de Marlieux » sera donc déplacée sur le trottoir et sur l'emplacement situé en face de la rue, si le restaurateur le désire.

15) Consultation pour l'aménagement de la route de Châtillon s/ Chalaronne

L'aménagement de la route de Châtillon s/ Chalaronne fait l'objet d'un marché à procédure adaptée et une consultation a été lancée à compter du 24 mars 2025 jusqu'au 18/04/2025 12h.

La publicité de ce marché a été faite dans le Progrès du 24/03/2025 et les documents de consultation sont disponibles sur la plateforme des marchés publics du département de l'Ain.

16) Point sur les travaux

► Façades du service incendie : travaux terminés

► Placette : le terrassement est réalisé, 4 places de parking ont été créées

Le Maire propose d'installer des gabions pour empêcher l'accès aux voitures.

V. Chambaud propose d'installer plutôt des bancs et rappelle que la commission avait prévu la plantation d'arbres ⇒ la mise en place d'une planche sur les gabions peut les transformer en bancs, et la plantation d'un arbre a été abandonné faute de place. Des arbustes seront plantés dans des pots.

Le conseil municipal n'arrivant pas à se mettre d'accord sur le type d'aménagement à prévoir, ce sujet sera ré-étudié par la commission bâtiments-urbanisme qui se réunira mardi 25/03/2025 à 18h00,

► Appartement au-dessus de l'école maternelle : des travaux sont à envisager suite au départ des derniers locataires : installation d'une VMC, changement des menuiseries et du chauffe-eau.

17) Espace sans tabac

Le Maire informe qu'il a rencontré des membres de la Ligue contre le Cancer qui interviendra 2 fois 3h dans la classe de CM2. Elle a confirmé son aide dans la mise en place d'un espace sans tabac devant les entrées des écoles : affichage, matérialisation au sol, action avec les écoles... ? Le conseil municipal approuve cette démarche et accepte de poursuivre cette réflexion.

18) Questions diverses

► **La CCD** propose aux communes intéressées de mutualiser la **vérification des équipements sportifs**. J. Fagni rappelle qu'il est de la responsabilité du Maire de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs. Le Maire dit préférer avoir la maîtrise directe de ce contrôle et de ne pas dépendre de la mutualisation. Après discussion, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la sollicitation de la CCD.

► **Bibliothèque** : une animation par mois est prévue, ce qui représente un budget d'environ 2000€ pour 2025. Le conseil municipal décide d'encourager cette belle dynamique.

► **Chemins** : 500 ml sont à refaire en bicouche : le Barillon, les Villardières et les Chaffangères ⇒ 3 devis ont été demandés.

Il est également nécessaire de remettre des cailloux sur certains chemins (Moncet, Bieux) ⇒ 2 devis ont été reçus : 1129 € et 628 € pour 2 camions de 12 tonnes

La commission des Chemins se réunira le 1^{er} avril 2025 pour étudier ces devis.

► I. MICHAUD évoque la possibilité de faire de l'espace situé à proximité du jeu de boules et de la voie ferrée un parking matérialisé et de déplacer les points d'apport volontaire (verre et vêtements) vers le cimetière ⇒ problème d'accès des camions de collecte et point d'apport trop éloigné du centre village.

► M. AJOUX demande à mettre un rideau isolant le long de la scène de la salle des fêtes, pour réduire l'arrivée d'air froid

19) Informations

► Le projet WATTY porté par Cathy JOLIVET a remporté le trophée de l'Ain, qui lui a été remis lors d'une cérémonie à la Préfecture

► Commission fleurissement : le concours Graine de l'Ain est abandonné mais le projet de l'école se poursuit ⇒ réalisation d'un jardin japonais. Ouverture de l'enveloppe remise lors de la remise des prix du fleurissement = un bon d'achat de 150 € pour la 2^{ème} place dans la 3^{ème} catégorie des communes.

► Opération « J'aime la nature propre » organisée par l'école St Jean Bosco : 500kg de déchets ont été ramassés sur la route de Beaumont et route de la Mitaine. 7 adultes et 5 enfants ont participé.

La séance est levée à 22h30

Approbation à l'unanimité (15 voix pour) du Procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du 28 avril 2025 :

Le Maire :
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance :
Francis PESTELLE

